

LE DÉBAT PUBLIC PEUT-IL AIDER À UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS ?

Le GSIEN considère qu'un débat public sur les déchets ne peut pas être mené à son terme si ces déchets sont analysés indépendamment de la politique énergétique, car chimiques ou radioactifs ils en dépendent étroitement. Comme « *le gouvernement a d'ores et déjà identifié quatre thèmes sur lesquels le débat pourrait porter, sans exhaustivité* », le GSIEN va s'attacher à analyser ces quatre thèmes.

Quelle(s) solution(s) de gestion retenir pour les déchets existants et à venir ?

En l'état de la problématique « déchets », il est urgent d'en limiter les quantités et de conditionner correctement ceux qui existent et qui vont résulter du programme actuel de réacteurs.

Les solutions à cette problématique vont dépendre étroitement de la politique énergétique de la France : les deux sujets sont liés et ne peuvent être traités séparément.

La loi du 30 décembre 1991 ne traite que de la partie la mieux connue des déchets : les combustibles usés. Celle de 2006 doit traiter l'ensemble des déchets : ceux du passé encore à découvrir, ceux déjà existants et ceux à venir du fait du programme en cours. Cette nouvelle loi devra s'appuyer sur l'inventaire de l'ANDRA, sur le plan national de gestion des déchets radioactifs (PNGDR-MV) en ce qui concerne les quantités et localisation.

Elle doit donner des échéances claires de rendez-vous (recherches, inventaire, limitation des quantités) et ce d'autant plus qu'il n'existe pas de solution satisfaisante : le stockage en couches géologiques profondes n'est pas suffisamment sûr pour l'adopter dès maintenant et cette option doit encore être étudiée de nombreuses années avant de conclure à sa faisabilité. N'oublions pas l'irréversibilité de décisions prises trop hâtivement.

La loi de 1991 impliquait la réversibilité des stockages. La réversibilité est la seule option qui garantit une reprise des colis si un problème se fait jour. Il faut impérativement définir ce qu'on appelle réversibilité : depuis le début d'exploitation, jusqu'à la fermeture du site ou pour un futur plus lointain, sachant que, de toute façon, ce principe

devra être mis en œuvre à la conception. Cette loi se décline selon 3 axes (séparation-transmutation, stockage réversible en formations géologiques profondes, conditionnement et entreposage de longue durée). Ces 3 axes ne s'appliquent pas à tous les déchets sauf le dernier. En effet, le conditionnement des déchets est incontournable à leur gestion. Par contre le premier axe fait croire à la possibilité de diminuer la radiotoxicité or on ne transmutera jamais les résidus de mines, les produits de démantèlement ni les aciers contaminés, etc. Quant au deuxième axe, s'appuyant sur les travaux encore à venir d'un seul laboratoire, il n'offre aucun choix de site hormis celui de Bure (Meuse Haute-Marne) ni surtout aucun choix d'études approfondies et contradictoires sur le stockage géologique.

Pour les sites d'entreposage de Marcoule et de la Hague (sans oublier Cadarache, Valduc,...) il est impératif de les assainir, de reprendre et de conditionner tous les déchets anciens qui y sont entreposés dans de mauvaises conditions.

Quelles étapes après 2006 ?

Il faut reprendre tous les sites pollués et les décontaminer. Il est impératif de réussir et mener à bien cette reprise du passé. Ces actions conditionneront la prise en charge des déchets par les citoyens, mais cette prise en charge ne signifie nullement acceptation d'un programme imposé sans réelle concertation. Crédibiliser un plan de gestion des déchets signifie que les citoyens peuvent intervenir et peser sur les décisions. Il est aussi indispensable de mener les recherches avec circonspection et dans le pluralisme des avis afin de fournir des dossiers explicitant les diverses options et répondant aux questions des citoyens. Même s'il existe une loi et des décrets,

LE DÉBAT PUBLIC PEUT-IL AIDER À UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS ?

il est toujours indispensable de dialoguer. Contrairement à l'avis de la CNE et de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques, il faut se donner les moyens de faire des choix. Un seul laboratoire n'est sûrement pas la meilleure façon d'y parvenir. Si des recherches sont menées sur des sites étrangers, elles ne pourront que caractériser une famille de matériau (argile, granite, schistes, sel) et certainement pas un site. Un point particulièrement important est de parvenir à concevoir des conteneurs et emballages les plus résistants possible, premiers garants du confinement. Ces emballages doivent aussi servir en entreposage. En effet, l'entreposage doit être étudié avec soin car il sera la première phase incontournable.

Il faudra se donner des rendez-vous pour suivre ce dossier aussi bien au niveau local que national. La loi de 2006 doit traiter de tous les déchets mais de plus organiser la consultation et le suivi des dossiers.

Quelle information sur le sujet ?

L'information doit être pluraliste, adossée à des dossiers étayés et contradictoires. Il faut accepter les questionnements et y répondre. Mais le dialogue c'est aussi savoir écouter, répondre et après avoir pris une décision, venir expliciter ses choix. Il ne suffit pas d'impliquer le CEA et l'ANDRA, d'autres organismes doivent intervenir. De plus, les citoyens doivent pouvoir se faire entendre et faire le choix d'experts qui leur semble approprié. La démocratie représentative dans laquelle nous sommes doit savoir s'appuyer sur la démocratie participative. Ceci suppose une consultation locale et l'écoute de ses demandes, le tout à traduire au niveau décisionnel. L'information est une chose indispensable à la connaissance des dossiers. Mais, encore faut-il qu'il y ait une expertise pluraliste pour que les citoyens puissent s'approprier les dossiers.

Il faut aussi, compte tenu de l'importance des sujets, savoir se donner le temps : temps pour faire les recherches, temps pour consulter les dossiers et temps de discussions. Certes il faut savoir décider, mais pour des problèmes qui vont s'étaler sur des générations, il est bon d'en analyser tous

les tenants et aboutissants, avant de trancher dans le vif. Les CLIS peuvent être un lieu d'échange et d'élaboration des questions, de transmission des dossiers de réponses.

Quel accompagnement économique pour les territoires concernés ?

La question du développement local doit être étudiée. Comment réussir une insertion du ou des laboratoires et de leurs suites éventuelles dans le tissu social ? Il est certain que ce poids sera plus facile à accepter si le problème est géré dans son ensemble : une politique énergétique respectueuse des choix des humains et de leur environnement.

On ne peut pas tout acheter, par contre on peut discuter, chercher les solutions les moins déplaisantes mais en sachant les revoir dans le temps et ne pas s'imaginer être en pays conquis (extensions de la Hague, de Cadarache, de Flamanville...).

Comment concilier la mise en œuvre d'une activité présentant un risque certain contre le développement d'une région ?

Sujet difficile : il est certain que dialogue et concertation y aideront mais...

Texte réalisé sous la seule responsabilité du Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire.

Contact :

Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire

<http://resosol.org/Gazette/>

Mme Monique Sené
2 rue François Villon 91400 ORSAY
e-mail : m-r.sene@wanadoo.fr
Tél. : 01 60 14 34 96